

riodes nécessaires à la remédiation ne serait pas forcément indispensable?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Comme le souligne l'auteur de la carte blanche, les devoirs à la maison ne constituent pas le meilleur dispositif d'apprentissage ni la meilleure réponse aux difficultés de l'élève. Pourtant, les acteurs éducatifs, les enseignants, les parents même, tiennent à la réalisation des devoirs. Ils y voient un moment de consolidation des apprentissages, l'opportunité de travailler en autonomie ou encore un moyen de communication entre l'école et la maison. Les recherches sur la réalisation effective des devoirs montrent qu'un faible pourcentage d'élèves les réalisent seuls et que, pour beaucoup, c'est un moment de compréhension de concepts qui, sans doute, auraient dû être compris en classe. Outre les arguments avancés par M. Mogenet – société des loisirs et des réseaux sociaux –, les devoirs participent également à la privatisation de l'école, puisque beaucoup ont recours, selon leurs moyens, à des cours particuliers ou des services en ligne – on assiste à une «Uberisation» des devoirs.

Le projet d'avis n° 3 compte plusieurs mesures articulées pour assurer les apprentissages, incluant le renforcement du tronc commun, le développement d'outils de diagnostic tel que le dossier d'accompagnement de l'élève, la personnalisation des apprentissages à travers des approches pédagogiques variées, différenciées, l'évaluation formative, le développement d'innovations pédagogiques, le renforcement du dialogue famille-école, etc.

La remédiation n'est donc pas une mesure isolée et ne se conçoit pas comme du rattrapage en dehors de la classe. Ce projet d'avis considère la remédiation comme partie intégrante des modalités d'enseignement et d'apprentissage, de manière à répondre aux différences de rythme et de style d'apprentissage des élèves. Elle est personnalisée, qu'elle soit organisée de manière individuelle ou collective. Elle peut être organisée aussi de manière préventive, immédiate ou différée, de préférence par un enseignant titulaire ou un collègue, par un intervenant dont la compétence est reconnue par l'équipe éducative, par les pairs, tutorats ou parrainages. Elle est organisée de préférence en classe et de manière coordonnée avec l'ensemble de l'équipe éducative.

De plus, le Groupe central, en page 5 de son avis n° 3, propose d'instaurer, dans le cadre du tronc commun, ce fameux dispositif dont je vous avais parlé: remédiation, consolidation, dépassement. Les élèves d'une même classe pourront être encadrés, séparés ou regroupés, en fonction de leur rythme d'apprentissage des matières, pendant des périodes consacrées à la remédiation au dépassement. Ces périodes ne sont ni prédéterminées ni figées dans l'ensemble d'une année. Elles se combinent en permettant à l'élève de disposer d'une remédiation dans un domaine ou d'en approfondir

un autre.

Enfin, des modalités de remédiation supplémentaire, hors du temps de classe et dans le temps scolaire, sont également prévues. Ces actions visent avant tout à remettre au cœur du travail de l'enseignant le soutien aux apprentissages et aussi de responsabiliser les élèves eux-mêmes – c'est important de le redire – face à leurs apprentissages. Je voudrais souligner que ces changements de posture dépassent le cadre scolaire parce qu'ils requièrent un changement de mentalité profond chez les acteurs, comme les parents, mais de manière plus générale, au sein de la société.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Merci pour votre réponse qui montre bien que la remédiation n'est pas un rattrapage, mais qu'elle fait partie d'un processus complet.

La mémorisation peut également être considérée comme un outil d'apprentissage. Certaines écoles mettent à la disposition des élèves des informations sur la manière d'étudier. La réflexion autour de la mémorisation me semble particulièrement intéressante. Dans l'enseignement obligatoire, le savoir-faire et le savoir-être ont aujourd'hui une place prépondérante par rapport aux savoirs, qu'on estime suffisamment connus pour pouvoir les mettre en application dans les évaluations. Toutefois, lorsque l'élève entame des études supérieures et qu'il doit mémoriser une imposante quantité de matière, il est fort perturbé, car c'est une compétence qu'il n'a pas apprise dans l'enseignement obligatoire. Dès lors, il me semblerait intéressant d'insérer cette pratique au cours de l'enseignement obligatoire, afin de préparer au mieux nos élèves aux études universitaires, notamment.

3.17 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mission de sensibilisation des jeunes aux métiers de bouche de l'ASBL Epicuris»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Créée en 2004 à la suite d'un partenariat entre diverses institutions, l'ASBL Epicuris a pour vocation de présenter un nouveau concept dans le domaine de la formation: un centre de compétence dédié aux métiers de la bouche. De fait, l'ASBL Epicuris utilise une approche ouverte et multifonctionnelle, offrant un lieu de formation moderne, fixe ou mobile, ainsi qu'un espace dédié à la connaissance et au savoir-faire.

Une des missions d'Epicuris consiste à sensibiliser les jeunes aux métiers de bouche. Pour ce faire, le centre propose des stages de découverte ou des séances d'information destinées aux élèves de cinquième et de sixième année de l'enseignement fondamental et du premier degré du secondaire. Ces stages permettent aux jeunes

de découvrir les métiers de boulanger, pâtissier, boucher-charcutier ou encore traiteur, des secteurs souvent peu ou mal connus et faisant face à des difficultés pour recruter le personnel adéquat en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Concrètement, ces stages s'articulent autour d'activités en ateliers, de rencontres avec des artisans et de jeux, afin d'offrir un apprentissage concret des métiers en abordant des thèmes actuels tels que l'environnement, la sécurité, l'hygiène, la responsabilité, les goûts et les saveurs.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cet outil de sensibilisation des plus jeunes aux métiers de la bouche que constitue Epicuris? J'ai évoqué plus tôt le partenariat entre Epicuris et diverses institutions telles que l'IFAPME et le FOREM. Pouvez-vous faire le point sur la synergie entre l'école qualifiante en Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau provincial et ce centre de compétence?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – En mars 2014, nous avons renouvelé l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, relatif à l'équipement mis à disposition pour la refondation de l'enseignement qualifiant. Cet accord concerne la collaboration entre les centres de technologies avancées (CTA) et les centres de compétence (CDC). Il vise à refonder l'enseignement qualifiant et se base sur différentes actions: la mise à disposition par les CDC et les CTA d'une offre de formation destinée aux publics cibles de l'école, la promotion d'activités de sensibilisation aux métiers techniques, notamment pour les élèves du dernier cycle de l'enseignement primaire et du premier degré de l'enseignement secondaire. Dans votre question, vous faites allusion à la mission de sensibilisation de l'ASBL Epicuris. C'est bien dans ce but qu'elle organise ces stages.

Je me réjouis que de telles activités soient proposées aux jeunes, à un âge où ils recherchent une orientation professionnelle. Que des thèmes actuels comme l'environnement, la sécurité et l'hygiène soient abordés me comble encore davantage. En effet, c'est en ayant conscience de leurs responsabilités que les jeunes bâtiront notre monde futur. Comme vous l'aurez constaté dans la toute dernière version de l'avis n° 3, la sensibilisation aux aspects technologiques des métiers d'aujourd'hui et de demain est vraiment une priorité dans le parcours des jeunes étudiants. De telles activités sont bien entendu en phase avec les activités d'orientation que nous souhaitons inclure dans le tronc commun. Le CDC dont vous parlez est donc complémentaire des quatre CTA du secteur de l'horeca. Son offre de formation rencontre un franc succès auprès des établissements scolaires de la province de Liège, ainsi que dans les autres zones de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2015, 40 000 heures de formation ont été dispensées aux étudiants de l'enseignement qualifiant

et nous souhaitons poursuivre dans la même voie.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Comme vous, Madame la Ministre, je considère ce partenariat avec la Région wallonne et ses centres de formation comme une opportunité. Je suis particulièrement intéressée par le travail réalisé avec les enfants de fin de primaire et de début d'humanité. Dans le cadre de notre tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire, serait-il opportun d'envisager un partenariat entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et ce type d'institutions? Cela permettrait une ouverture sur des métiers et, au travers des ateliers qu'ils proposent, sur des pratiques qui n'ont pas cours dans l'enseignement fondamental actuel. Par exemple, dans ma commune, nous avons déjà fait appel à un conducteur de semi-remorque pour sensibiliser les élèves de fin de primaire à ces métiers moins connus.

3.18 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Absentéisme des enseignants»

Mme Jacqueline Galant (MR). – Madame la Ministre, depuis deux ans, le nombre de jours d'absence des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles a énormément augmenté. Cet accroissement, de quelque 10 % par rapport aux deux années précédentes, affecte toutes les tranches d'âge du corps enseignant, mais se fait surtout ressentir dans les tranches des 40-49 ans et surtout 50-65 ans.

Ces absences se ressentent énormément en province de Hainaut et sont liées à des maladies liées au travail, telles que le stress, la dépression et le burn-out. Le manque de bien-être dans l'enseignement est généralement une cause de cette hausse de l'absentéisme. Par exemple, il est reconnu que l'évaluation des enseignants est l'une des sources les plus importantes de burn-out. Loin de minimiser ce phénomène, il nous paraît inquiétant que l'école devienne un secteur public dans lequel les enseignants connaîtraient du déplaisir à accomplir leur fonction alors qu'il faudrait, au contraire, les soutenir dans leur tâche.

Le troisième avis du Groupe central prendra-t-il en considération cet enjeu majeur pour le maintien d'une scolarité publique efficace et dynamique? Le bien-être des enseignants va-t-il être davantage pris en considération pour pallier l'absentéisme grandissant dans le milieu de l'enseignement? Le gouvernement va-t-il, pour ce faire, mobiliser des moyens spécifiques et adopter des actions concrètes pour améliorer la situation des enseignants, leur prodiguer un environnement de travail plus satisfaisant et faire diminuer le taux d'absentéisme?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Madame, les questions de la revalo-